

Montréal, le 24 janvier 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour l'année 2017
Dossier de la Régie : R-3981-2016 Phase 2**

Mesdames, Messieurs,

La Régie accuse réception de la lettre du Transporteur du 20 janvier courant par laquelle il demande de reporter au 14 février 2017 l'échéance du dépôt de sa preuve documentaire relative au dossier en objet.

La Régie donne suite à la demande du Transporteur et modifie le calendrier de l'audience en conséquence.

La Régie reporte ainsi au 5 avril 2017 le début de l'audience, en maintenant toutefois sa date de fin au 10 avril 2017. Advenant le cas où la période allouée pour la tenue de l'audience ne suffirait pas à contenir les argumentations ainsi que la réplique du Transporteur, elles seront formulées par écrit.

Dépôt de la preuve du Transporteur	14 février 2017
Envoi des DDR au Transporteur	27 février 2017
Réponses du Transporteur aux DDR	13 mars 2017
Dépôt de la preuve des intervenants	20 mars 2017
Envoi des DDR aux intervenants	24 mars 2017
Réponses des intervenants aux DDR	31 mars 2017
Période de l'audience	5 au 10 avril 2017

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/